

**Concentration des eaux
usées de la Mère
et de la Sorge**

**Entretien des collecteurs
de concentration**

BUDGET

2019

**Communes de
Chavannes-près-Renens,
Crissier, Ecublens,
Renens et Saint-Sulpice**

**COMMISSION INTERCOMMUNALE
MEBRE-SORGE**

		Budget 2019		Budget 2018	Comptes 2017
		Charges	Revenus		
		119'400.00	119'400.00	108'300.00	123'262.33
				-108'300.00	-123'262.33
* <u>100</u>	<u>Autorités</u>	<u>8'100.00</u>	<u>0.00</u>	8'100.00	7'638.65
100.3001	Traitements	700.00		700.00	675.00
100.3003	Jetons de présence	900.00		900.00	731.00
100.3185	Autorités, autres rémunérations	6'400.00		6'400.00	5'866.00
100.3199	Frais divers	100.00		100.00	366.65
<u>111</u>	<u>Administration</u>	<u>6'300.00</u>	<u>0.00</u>	6'300.00	6'292.63
111.3199	Frais divers	2'000.00		2'000.00	1'992.63
111.3526	Participation pour frais d'administration	4'300.00		4'300.00	4'300.00
<u>460</u>	<u>Ouvrages d'épuration</u>	<u>105'000.00</u>	<u>400.00</u>	93'900.00	109'331.05
				-400.00	-679.80
460.3120	Energie éclairage voûtage	600.00		500.00	525.00
* 460.3144	Entretien des canalisations	52'000.00		52'000.00	37'388.15
* 460.3185	Honoraires surveillance ouvrages et divers	51'000.00		40'000.00	40'070.90
* 460.3186	Assurances de choses	1'400.00		1'400.00	1'347.00
* 460.3800	Attribution au Fonds de rénovation des ouvrages		0.00	0.00	30'000.00
* 460.4360	Remboursements de tiers		400.00	-400.00	-679.80
<u>461</u>	<u>Participation des communes d'amont</u>	<u>0.00</u>	<u>85'000.00</u>	-80'000.00	-92'212.50
* 461.4526	Communes d'amont, taxes de transit		85'000.00	-80'000.00	-92'212.50
* <u>462</u>	<u>Participations des communes (Entente Mèbre-Sorge)</u>	<u>0.00</u>	<u>34'000.00</u>	-27'900.00	-30'370.03
462.4526	Participations des communes aux charges nettes		34'000.00	-27'900.00	-30'370.03
462.4526.01	Commune de Chavannes-près-Renens 4.80%		1'632.00	-1'495.45	-1'570.15
462.4526.02	Commune de Crissier 47.50%		16'150.00	-12'727.95	-14'207.08
462.4526.03	Commune d'Ecublens 16.50%		5'610.00	-4'818.35	-5'093.05
462.4526.04	Commune de Renens 31.00%		10'540.00	-8'679.70	-9'308.40
462.4526.05	Commune de Saint-Sulpice 0.20%		68.00	-178.55	-191.35

Remarque liminaire : L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge est désignée ci-après par le terme "l'Entente".

Remarques

- 100 Ce groupe de comptes enregistre les jetons de présence et indemnités des membres de la commission de l'Entente. La répartition entre les différents comptes dépend des spécificités communales.
- 460.3144 Enveloppe budgétaire pour l'entretien courant des collecteurs : Fr. 35'000.--
Contrôle télévisuel de différents tronçons de collecteurs (y compris les curages) : Fr. 15'000.--
Curage des déversoirs : Fr. 2'000.--
- 460.3185 Prestations fournies par le bureau d'ingénieurs civils chargé de la surveillance et de la maintenance des différents ouvrages : Fr. 20'000.--
Suivi du fonctionnement des débitmètres et dépouillement des relevés : Fr. 5'000.--
Mise à jour du PGEEi (Plan Général d'Evacuation des Eaux intercommunal) : Fr. 5'000.--
Honoraires relatifs à l'analyse du tronçon Chamberonne (secteurs 17 à 19) : Fr. 10'000.--
Honoraires divers : Fr. 6'500.--
Frais liés au calcul de la répartition entre communes : Fr. 4'500.--
- *Ville de Lausanne, eauservice, extraction de données* : Fr. 1'500.--
- *Honoraires mise à jour calcul de la répartition annuelle* : Fr. 3'000.--
- 460.3186 Prime annuelle d'assurance responsabilité civile : Fr. 600.--
Prime annuelle (Fr. 800.--) liée à un contrat d'assurances couvrant des dégâts que pourrait subir l'installation d'éclairage se trouvant dans le voutage de la Mèbre. La participation de SIE SA (50%) figure à la rubrique budgétaire 460.4360.
- 460.3800 L'attribution budgétaire de Fr. 30'000.-- au fonds de rénovation des ouvrages a été effectuée pendant quelques années afin de réalimenter progressivement celui-ci pour que l'Entente puisse disposer à nouveau de ressources lui permettant d'entreprendre des opérations urgentes sur le réseau.
Le fonds de rénovation s'élève à Fr. 345'027.48 à fin 2017 et est suffisant pour entreprendre ces travaux. Une attribution n'a donc pas été prévue.
- 460.4360 Participation de SIE SA au paiement d'une prime d'assurance couvrant des dégâts que pourrait subir l'installation d'éclairage se trouvant dans le voutage de la Mèbre (voir remarque poste 460.3186) : Fr. 400.--
- 461.4526 Taxes de transit perçues auprès des communes d'amont (Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Morrens, Lausanne/Vernand, Jouxens-Mézery, Bussigny et Villars-Ste-Croix) à raison de 9.3518 cts par m3 d'eau de consommation. La prévision budgétaire 2019 se base sur les données les plus récentes à disposition.
- 462 Le calcul des participations des communes aux charges de l'Entente a été basé sur la nouvelle convention de répartition aux frais de fonctionnement votée par les communes de l'Entente durant l'année 2015.
Clé de répartition 2019 basée sur la consommation 2017.

**COMMISSION INTERCOMMUNALE
MEBRE-SORGE**

Tableau des investissements 2019			
<u>501</u>	<u>Ouvrages de génie civil et d'assainissement</u>	Dépenses	Recettes
460.5010.210	Collecteur intercommunal Sorge Réhabilitation secteur 10 - Ecublens	375'000.00	
460.6620.210	Subventions communales d'investissements		375'000.00
	Commune de Chavannes-près-Renens 4.80%		18'000.00
	Commune de Crissier 47.50%		178'125.00
	Commune d'Ecublens 16.50%		61'875.00
	Commune de Renens 31.00%		116'250.00
	Commune de Saint-Sulpice 0.20%		750.00
Totaux		375'000.00	375'000.00

Tableau des investissements

Mise à jour 2018 (8.8.2018)

Compte	Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Totaux
460.5010.210	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 10 Ecublens	375'000											375'000
460.5010.211	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 11 Chavannes-près-Renens - Ecublens		440'000										440'000
460.5010.212	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 12 Ecublens			230'000									230'000
460.5010.213	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 13 Ecublens				280'000								280'000
460.5010.214	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 14 Ecublens					375'000							375'000
460.5010.215	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 15 Chavannes-près-Renens							425'000					425'000
460.5010.216	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 16 Chavannes-près-Renens								300'000				300'000
460.5010.217	Collecteur Chamberonne, réhabilitation secteur 17 Chavannes-près-Renens									400'000			400'000
460.5010.218	Collecteur Chamberonne, réhabilitation secteur 18 Chavannes-près-Renens										400'000		400'000
460.5010.219	Collecteur Chamberonne, réhabilitation secteur 19 Lausanne											400'000	400'000
460.5010.106	Collecteur Mèbre, dégrilleurs déversoirs Ecublens - Chavannes-près-Renens						300'000						300'000
Investissements bruts		375'000	440'000	230'000	280'000	375'000	300'000	425'000	300'000	400'000	400'000	400'000	3'925'000

Remarques :

La mesure liée aux dégrilleurs automatiques des déversoirs d'orages nécessitera une réévaluation en 2021.

La mesure n°17 a été mise à jour suite aux inspections TV 2016. Dans ce tableau, elle a été partagée en 3 secteurs (17 à 19). Ces secteurs pourraient être traités en un lot selon la décision de la Commission Mèbre-Sorge.